

Séance du 30 septembre 2010

Informations :

- Une rencontre a eu lieu avec les maires de La Geneytouse , d'Eybouleuf, de St Denis et la D.D .T (Direction Départementale des Territoires) pour lancer un diagnostic territorial sur les 3 communes. Ensuite, chaque commune pourrait établir un document d'urbanisme opposable qui déterminerait les différentes zones constructibles et agricoles en fonction de la réglementation.
- La direction de La Poste a décidé le rattachement de certaines activités du bureau de Poste de Saint Léonard à Panazol. A la suite de ces modifications, le Conseil Municipal fait part de ses inquiétudes quant à la qualité du service postal rural.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les montants des cotisations dues au C.O.S (Comité des Œuvres Sociales) à compter de 2011.
- Donne un avis favorable à la poursuite de la viabilisation du chemin entre la RD 979 et la route du Mas.
- Approuve les modifications des statuts de la C.C .N de noblat (intégration de la commune de Saint Paul à la Communauté de Communes de Noblat).
- Autorise M. le maire à signer la convention avec les propriétaires forestiers qui vont extraire le bois de la forêt d'Aigueperse en utilisant la VC 10 (route allant de St Paul à St Bonnet Briance) sous certaines conditions pour éviter les dégradations. Un état des lieux sera fait au préalable.
- Autorise M. le maire à demander une subvention supplémentaire auprès du Conseil Général pour inclure le chauffage dans les travaux de la salle polyvalente. Le Conseil souhaite faire chiffrer les 2 solutions de chauffage (pompe à chaleur et double flux), demander l'avis de l'architecte et faire un choix à une autre séance de Conseil.
- Accepte le devis de l'entreprise SIORAT pour les réparations de la route de «l'usine» pour un montant de 36 728.26€ TTC.
- Met à disposition la salle polyvalente tous les jeudis soirs pour la section Danses de société qui a créé une nouvelle association « M'Danses » depuis la rentrée 2010.
- Accepte le devis de Sérénité Informatique pour l'achat du micro ordinateur portable.
- Accepte de donner une subvention exceptionnelle de 124€ à l'association de cantine scolaire pour compenser le déficit 2009-2010.